

Communiqué de presse

Nicox : Assemblée Générale Extraordinaire 2022

8 juillet 2022 – diffusion à 7h30 Sophia Antipolis, France

Nicox SA (Euronext Paris : FR0013018124, COX, éligible PEA-PME), société internationale spécialisée en ophtalmologie, informe ses actionnaires que l'Assemblée générale extraordinaire convoquée sur première convocation pour le lundi 11 juillet 2022 ne peut pas délibérer faute de réunir le quorum requis.

Les actionnaires de la Société sont en conséquence convoqués en Assemblée générale extraordinaire, sur seconde convocation **le jeudi 28 juillet 2022 à 14 heures**, dans les bureaux de BuroClub – Drakkar 2 Bâtiment D – 2405 route des Dolines – 06560 Valbonne Sophia Antipolis à l'effet de délibérer sur le même projet de résolutions et le même ordre du jour.

Les informations visées à l'article R. 22-10-23 du Code de Commerce, dont le formulaire de vote, sont adressées aux actionnaires sur simple demande écrite. Ces documents sont également mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et consultable sur son site internet (www.nicox.com).

Les actionnaires peuvent voter par procuration, par internet ou assister à l'assemblée générale extraordinaire. Un guide expliquant comment voter, et notamment comment voter par internet, est disponible sur le site internet de la Société. Les actionnaires peuvent également contacter l'équipe Relations Investisseurs par e-mail à l'adresse ag2022nicox@nicox.com pour toute question sur les modalités de vote. Les formulaires de vote adressés par correspondance et les votes électroniques pour l'assemblée générale extraordinaire du 11 juillet 2022 demeurent valables pour l'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2022.

A propos de Nicox

Nicox S.A. est une société internationale spécialisée en ophtalmologie développant des solutions innovantes visant au maintien de la vision et à l'amélioration de la santé oculaire. Le principal programme en développement clinique de la Société est le NCX 470, un nouvel analogue de bimatoprost donneur d'oxyde nitrique de seconde génération, pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. Nicox développe également le NCX 4251, une formulation brevetée de la fluticasone, pour la sécheresse oculaire. Nicox génère des revenus provenant de VYZULTA® dans le glaucome, licencié exclusivement au niveau mondial à Bausch + Lomb et de ZERVIATE® dans la conjonctivite allergique. ZERVIATE est licencié dans plusieurs territoires, notamment à Eyevance Pharmaceuticals, LLC, pour les Etats-Unis et à Ocumension Therapeutics pour les marchés chinois et de la grande majorité d'Asie du Sud-Est.

Nicox, dont le siège social est à Sophia Antipolis (France), est cotée sur Euronext Paris (Compartiment C : Mid Caps ; Mnémo : COX) et fait partie des indices CAC Healthcare, CAC Pharma & Bio et Next 150.

Pour plus d'informations sur Nicox, ses produits ou son portefeuille : http://www.nicox.com.

Couverture par les analystes

Bryan, Garnier & Co Edison Investment Research H.C. Wainwright & Co Kepler Cheuvreux Dylan Van Haaften Pooya Hemami Yi Chen Arsene Guekam

Paris, France Londres, Royaume-Uni New York, Etats-Unis Paris, France



Les positions exprimées par les analystes dans leurs notes sur Nicox leurs sont propres et ne reflètent pas celles de la Société. De plus, les informations contenues dans leurs rapports peuvent ne pas être correctes ou à jour. Nicox s'affranchit de toute obligation de corriger ou de mettre à jour les informations contenues dans les rapports des analystes.



Contacts

Nicox

Gavin Spencer
Executive Vice President, Chief Business Officer
& Head of Corporate Development
T +33 (0)4 97 24 53 00
communications@nicox.com

Relations Investisseurs & Média Etats-Unis et Europe LifeSci Advisors, LLC Sandya von der Weid T +41 78 680 05 38 svonderweid@lifesciadvisors.com

Avertissement

Les informations contenues dans le présent document pourront être modifiées sans préavis. Ces informations contiennent des déclarations prospectives, lesquelles ne constituent pas des garanties quant aux performances futures. Ces déclarations sont fondées sur les anticipations et les convictions actuelles de l'équipe dirigeante de Nicox S.A. et sont tributaires d'un certain nombre de facteurs et d'incertitudes en conséquence desquels les résultats réels pourraient sensiblement différer de ceux décrits dans les déclarations prospectives. Nicox S.A. et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, employés, conseils ou mandataires ne prennent pas l'engagement et ne sont pas tenus de publier des mises à jour d'une quelconque déclaration prospective ou de réviser une quelconque déclaration prospective.

Les facteurs de risque susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur l'activité de Nicox S.A. sont exposés au chapitre 3 du Document d'enregistrement universel, rapport annuel et rapport de gestion 2021 qui a été déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2022 et qui est disponible sur le site de Nicox (www.nicox.com).

Nicox S.A.

Drakkar 2 Bât D, 2405 route des Dolines CS 10313, Sophia Antipolis 06560 Valbonne, France T +33 (0)4 97 24 53 00 F +33 (0)4 97 24 53 99